

LE SCHÉMA SECTORIEL « APPUI AUX ENTREPRISES »

Le décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI définit les domaines des 5 schémas sectoriels obligatoires, avec :

1. Le schéma sectoriel « Appui aux entreprises » comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique (objet de la présente synthèse).

2. Le schéma sectoriel « Formation, enseignement et emploi »

3. Le schéma sectoriel « Appui aux territoires »

4. Le schéma sectoriel « Gestion d'équipements »

5. Le schéma sectoriel « Représentation des entreprises »

Par ailleurs, il est précisé que dans le cadre de l'élaboration de ces schémas obligatoires, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) est un document prescriptif qui doit guider l'action des CCI.

A l'échelle de la Corse, le SRDE2I, adopté en décembre 2016, vise 7 axes stratégiques autour desquels des actions doivent être déployées, par les collectivités, et les Chambres Consulaires notamment, chacune œuvrant dans leurs domaines d'intervention :

Diversification

- Innovation & Compétitivité
- Attractivité & Rayonnement
- Structuration & Animation des écosystèmes

Equilibre

- Stabilité & Mutation
- Equilibres territoriaux & Foncier économique

Justice sociale & solidarité

- Inclusion économique & sociale
- ESS & Innovation sociale

Répondant aux obligations qui s'imposent à elle, la CCI de Corse entend renforcer son action en matière d'appui aux entreprises, en définissant une stratégie adaptée aux besoins de ses ressortissants, et efficiente, par le biais d'une affectation rigoureuse de ses moyens d'action.

La CCI de Corse entend relever le défi de la compétitivité des entreprises corses face à une mondialisation croissante, pressante, destiné à améliorer leur positionnement sur des marchés qui, depuis longtemps, ont dépassé largement le périmètre des frontières nationales.

Pour ce faire, elle entend bien activer tous les leviers opérationnels dont elle dispose dans ses différents domaines d'activité :

- **Formalités des entreprises**
- **Création, transmission et reprise d'entreprise**
- **Développement à l'international**
- **Innovation et intelligence économique**
- **Développement durable et environnement**
- **Développement collectif des entreprises et information économique.**

Ces objectifs s'inscrivent directement dans les préconisations du SRDE2I en matière d'action publique :

Missions	Les 15 objectifs du Schéma Sectoriel Appui aux Entreprises	Axes stratégiques du SRDE2I Corse
Formalités	Objectif 1.1 : Simplifier la vie des entreprises	Stabilité et mutation Inclusion économique et sociale
Création, transmission et reprise d'entreprises	Objectif 2.1 : Accompagner la création et la reprise d'entreprises	Stabilité et mutation
	Objectif 2.2 : Accompagner les entreprises dans leurs mutations	Stabilité et mutation
Développement à l'international	Objectif 3.1 Renforcer la performance à l'international des entreprises	Attractivité et Rayonnement
	Objectif 3.2 : Multiplier les démarches de coopération transfrontalière	Attractivité et Rayonnement
Innovation et Intelligence économique	Objectif 4.1 : S'inscrire dans la transition numérique	Innovation et compétitivité
	Objectif 4.2 : Renforcer l'action consulaire en matière d'intelligence économique comme support de la croissance des entreprises	Innovation et compétitivité
Développement Durable et Environnement	Objectif 5.1 : Sensibiliser les entreprises aux enjeux du développement durable et leur faire connaître leurs marges de manœuvre et les opportunités de développement	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
	Objectif 5.2: Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de pratiques responsables dans leur organisation et fonctionnement	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
	Objectif 5.3 : Développer et accompagner les entreprises pour qu'elles se positionnent sur les activités au service des enjeux du développement durable : éco construction, éco matériaux, économie circulaire, d'écologie industrielle et territoriale, Silver économie...	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
	Objectif 5.4 : Permettre aux entreprises par des formations adaptées d'être opérationnelles sur le marché	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
	Objectif 5.5 : Contribuer à la dynamique régionale développement durable en portant les intérêts et la vision des entreprises et de la CCIC dans les démarches de développement durable du territoire	Structuration et animation des écosystèmes Stabilité et mutation
Développement collectif des entreprises et information économique	Objectif 6.1 : Mettre en œuvre des actions de développement et d'animation territoriales	Equilibres territoriaux et foncier économique
	Objectif 6.2 : Contribuer à l'aménagement et à la structuration du foncier d'entreprise	Equilibres territoriaux et foncier économique
	Objectif 6.3 : Améliorer sans cesse la qualité de l'information économique	Stabilité et mutation